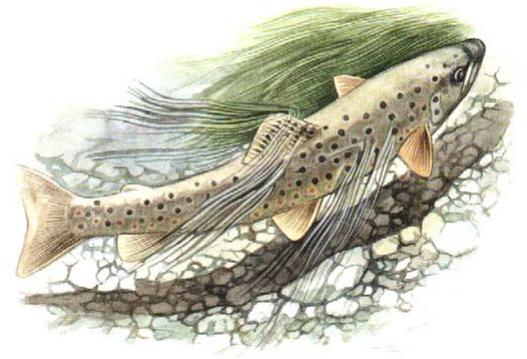


~~~~~  
**Assemblée Générale Extraordinaire**  
**du 11 octobre 2008**  
**à 17 h 00**  
**Salle des fêtes de DOURBIES**



*Procès verbal de réunion*  
~~~~~

Etaients présents :

Monsieur GASQUET Daniel	Président de l'A.A.P.P.M.A de la Dourbie
Monsieur COUDERC Hervé	Vice-président
Monsieur PIALOT Pascal	Secrétaire
Monsieur GRIMAUD Claude	Trésorier Adjoint
Monsieur FAURY Jean-Paul	Membre actif
Monsieur JOUNENC François	Membre actif
Monsieur FOURNIER Gérard	Membre actif
Monsieur ARJAILLES Bernard	Membre actif
Monsieur GHIBAUNO Serge	Membre actif
Monsieur GRIMAUD Michel	Membre actif
Monsieur PAILLET Thierry	Membre actif

Etait excusé :

Monsieur VALAT Michel	Trésorier
-----------------------	-----------

* *
*

Monsieur le Président ouvre l'assemblée à 17h15 en remerciant les personnes présentes et propose d'aborder l'ordre du jour qui est le suivant :

- *Adoption des statuts de l'AAPPMA*
- *Information sur le renouvellement des mandats des instances de la pêche associative*
- *Question diverses*

* *
*

1 - Adoption des statuts de l'AAPPMA :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA adopte à l'unanimité les statuts qui leur ont été soumis conformément à l'arrêté du 27 juin et 17 juillet 2008 fixant les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Les réserves suivantes sont toutefois formulées :

- ces statuts sont très contraignants et très lourds pour notre AAPPMA (et certainement pour les petites AAPPMA en général). La majorité de nos membres ne sont pas sur place (beaucoup de résidences secondaires) et il sera donc très difficile de constituer un conseil d'administration et de le réunir plusieurs fois dans l'année comme prévu dans les statuts.

- la durée du mandat des membres du conseil d'administration est bien trop longue. Elle devrait être ramenée à 3 ans maximum.

- la mise en place de la commission de contrôle vient encore alourdir le fonctionnement de l'AAPPMA.

- le fait d'imposer aux candidats à l'élection du conseil d'administration l'acquittement de deux années de cotisations réduit encore les chances de constituer le conseil d'administration et vient pénaliser de ce fait notre AAPPMA.

2 - Information sur le renouvellement des mandats des instances de la pêche associative :

Les informations relatives à la création ou au renouvellement des différents mandats ont été données lors de la lecture des statuts types.

Aussi, il est décidé de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale (le 1^{er} novembre à Dourbies) ainsi que de l'ordre du jour qui sera le suivant :

- *Election du Conseil d'Administration de l'AAPPMA*
- *Election du Bureau par le Conseil d'Administration*
- *Election de vérificateurs aux comptes*
- *Questions diverses*

3 - Questions diverses :

Les membres de l'AAPPMA souhaitent la création d'un règlement intérieur. Le futur conseil d'administration devrait donc réfléchir à sa mise en place.

Une information est donnée sur le travail de récupération des baux de pêche qui suit son cours.

Daniel GASQUET, Président de l'AAPPMA, remercie les membres présents et lève la séance à 19h00.

* *
*